



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

OBJET : ENVIRONNEMENT- Redevance gros producteurs - Création de nouveaux tarifs

Par délibération en date du 22 décembre 2005 le Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise a reconduit le système de redevance spéciale « gros producteurs » avec une actualisation des tarifs pour l'année 2006.

Un tarif a été fixé, par type de bac, prenant en compte le coût de collecte et le coût de l'incinération. Les bacs visés par la délibération ont les contenances suivantes : 240 litres, 330 litres, 500 litres et 660 litres.

Or, il s'avère qu'après mise au point avec certains gros producteurs de déchets, des bacs ont été précédemment mis à disposition, avec des contenances non visées par la délibération, ne permettant donc pas d'établir une facturation conforme à la réalité des besoins.

Pour un meilleur fonctionnement du principe de calcul de la redevance spéciale et afin d'adapter au mieux les coûts à la réalité du terrain, il convient de fixer un tarif au litre, permettant ainsi de mettre à disposition des bacs dont la contenance est adaptée aux besoins des producteurs (80 litres, 120 litres, ...).

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** la tarification au litre, conformément à la délibération du 22.12.2005, applicable annuellement par bac, soit 2,39 € le litre,

- **De demander** à la société CITEC Environnement mandatée par délibération en date du 22.12.2005 pour la gestion de la précollecte au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération au 1.01.2006, d'assurer la mise en oeuvre de cette mesure.



Publié le **22 MAI 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2006

